

# CAP INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

L'agent de maintenance, a la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments et équipements d'une entreprise ou d'une collectivité. Il joue un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont il veille à ne pas perturber l'activité. Il effectue la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, des fenêtres, du mobilier... Il suit également l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux plus spécialisés.

## QUALITÉS REQUISES

- Aimer le travail en extérieur
- Être en bonne condition physique
- Avoir le sens de l'organisation
- Aimer travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et respecter les consignes et les règles de sécurité
- Avoir le sens des responsabilités

## COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- **Assurer** des actions de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.
- **Localiser** les pannes et en évalue la gravité.
- **Procéder** aux réparations n'impliquant pas de modification technique, remplace un élément défectueux.
- **Transmettre** des informations à sa hiérarchie.

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
<b>1<sup>re</sup> année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
<b>2<sup>e</sup> année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires du CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments pourront travailler dans les entreprises du bâtiment et les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités. L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques.

### Métiers accessibles :

- **Salarié-e d'entreprises polyvalentes**
- **Employé-e technique**
- **Agent-e de maintenance en collectivités**

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : CAP
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 3
- **Code diplôme** : 500-23006 - **Code RNCP** : 35696
- **Date d'enregistrement de la certification** : 21/06/2021
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Formation diplômante par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti et l'entreprise  
Financement par l'OPCO de l'employeur : le coût de la formation est corrélaté au montant de prise en charge de l'OPCO, compris entre 5410€ et 6059€
- **Nombre d'heures de la formation** : 880

## PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est requis. Il faut simplement justifier avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire et avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la rentrée.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Afin que votre candidature puisse être étudiée, nous vous demandons de vous préinscrire en suivant le lien <https://fondation-donbosco.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. En fonction du dossier, un entretien sera organisé, en moyenne un mois après dépôt du dossier, en présence du ou des responsables légaux, afin de mieux connaître le/la postulant.e, son projet de vie, et de présenter la formation et l'établissement. L'inscription sera validée dans l'espace CFA et vous recevrez un courrier vous informant de la décision prise dans un délai d'un mois ouvrable.

## PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
- les travailleurs handicapés
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- les sportifs de haut niveau

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année.

Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe. Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau technique dédié. Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein. Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

## POURSUITE D'ÉTUDES

- **BAC PRO Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants**
- **BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Énergétiques Climatiques**
- **BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production connectés**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.04.2024

### INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) :

[www.donbosconice.eu](http://www.donbosconice.eu)

### AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

### RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (8,50 € le repas pour l'année scolaire 2024-2025). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

### HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

### ACCÈS

**Tram** : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn

**SNCF** : Gare Nice Riquier : 1km-13 mn

CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

**EXAMEN** Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité ; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve. Les candidat-es déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 au minimum peuvent être dispensé-es d'une partie des unités. À l'issue de sa formation, le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité à prendre conseil auprès du centre de formation avant de déposer votre demande d'inscription.



Contact : Inès PRIETO - Directrice des Etudes

Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) [i.prieto@donbosconice.eu](mailto:i.prieto@donbosconice.eu)

UAI : 0062093 T - Siret : 304 265 390 00019 - NAF : 85.31 Z

## PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 <sup>RE</sup> ANNÉE	2 <sup>E</sup> ANNÉE
Français et histoire-géographie	52h	58h
Enseignement moral et civique		
Mathématiques et Physique-Chimie	52h	58h
Langue vivante (anglais)	26h	29h
Arts appliqués et culture artistique	26h	29h
Éducation physique et sportive	52h	58h

### DOMAINES PROFESSIONNELS

Étude et préparation d'une intervention	52h	58h
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	78h	87h
Réalisation de travaux spécifiques	52h	58h
Prévention santé-environnement	26h	29h

### MODALITÉS D'ALTERNANCE

**1<sup>re</sup> année** : 2 jours par semaine en centre de formation sur 26 semaines

**2<sup>e</sup> année** : 2 jours par semaine en centre de formation sur 29 semaines

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/textes/cap/cap-interventions-en-maintenance-technique-des-batiments/13724-joe-20210515-0112-0012-cap-imb.pdf>

### MOYENS MIS À DISPOSITION

#### Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Les apprentis ont à leur disposition dans les ateliers les équipements suivants :  
Espaces de pose individualisés, systèmes didactiques et outillages spécialisés pour l'ensemble des corps d'état du bâtiment, machines électroportatives...
- Postes individuels et/ou collectifs
- Outillage individuel et/ou collectif

#### Équipes pédagogiques, administratives et de vie scolaire

- Formateurs et formatrices expert-es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Directrice des études
- Référentes handicap et mobilité
- Équipe administrative

### ÉVALUATION ET CERTIFICATION

**ÉVALUATION** Dans chaque discipline, l'apprenti-e est évalué-e tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme YPAREO. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti-e.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
<b>EP1</b> Étude et préparation d'une intervention	Ponctuel - Écrit	3h
<b>EP2 (EP2A)</b> Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Ponctuel - Pratique	15h
<b>EP2 (EP2B)</b> Chef d'œuvre	Ponctuel - Oral	10mn
<b>EP3</b> Réalisation de travaux spécifiques	Ponctuel - Oral et pratique	3h
<b>EG1</b> Français et histoire-géographie enseignement moral et civique	Ponctuel - Écrit et oral	2h25
<b>EG2</b> Mathématiques et physique-chimie	Ponctuel - Écrit	1h30
<b>EG3</b> Éducation physique et sportive	Ponctuel	
<b>EG4</b> Prévention-santé-environnement	Ponctuel - Écrit	1h06
<b>EG5</b> Langue vivante étrangère	Ponctuel - Écrit et oral	12mn
<b>EF1</b> Langue vivante facultative	Ponctuel - Oral	10mn
<b>EF2</b> Mobilité	Ponctuel - Oral et pratique	